



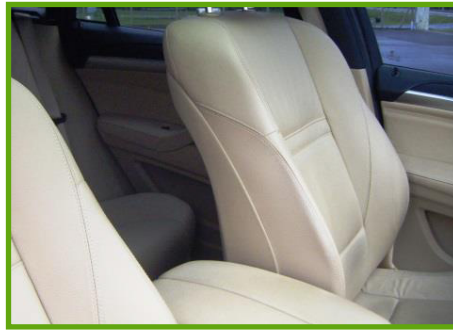
Entretien véhicules

# ROGANET - R187

LINGETTES NETTOYANTES, RÉNOVATION + BRILLANCE + PROTECTION



ROGANET CONVIENT PARFAITEMENT POUR LE NETTOYAGE DES PLASTIQUES, CUIRS ET SKAÏ, SANS SALIR LES VITRES.



**ULTRA RESISTANTE**

## UTILISATIONS :

ROGANET est une lingette ultra résistante, à usage unique, qui ne peluche pas.  
Tableaux de bord - Portières - Plafonniers - Volants - Leviers de vitesse - Passages de portes - Tour de sièges - Plastiques extérieurs - Meubles - Inox - Cuisine - Coque de bateau

## MODE D'EMPLOI :

Agiter le produit avant utilisation.

1. Enlever l'opercule métallique de conservation situé sous le couvercle et libérer la lingette ROGANET.
2. L'introduire dans l'ouverture centrale du couvercle du distributeur.
3. Tirer la lingette qui se découpera selon les pointillés de pré découpe.
4. Frotter énergiquement la surface à nettoyer.
5. Jeter la lingette souillée.
6. Lustrer avec la microfibre fournie.

Nota : Il est recommandé de bien fermer le distributeur après emploi.



## DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Biodégradabilité en conformité avec la réglementation OCDE en vigueur.

## SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : Lingettes incolore odeur type ester.

pH : Non applicable / Densité : Non applicable.

Conservation : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur [www.roga.fr](http://www.roga.fr)

**Essai préalable recommandé.**

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

[www.roga.fr](http://www.roga.fr)

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL  
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

